

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE DAMVILLERS SPINCOURT
Séance du 24 février 2022 à 20 H 00**

L'an deux mille vingt deux, le 24 février à 20 H 00,
Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nouillonpont, après convocation légale, en date du 16 février 2022 sous la présidence de M. Jean-Marie MISSLER.

Toutes les communes sont représentées, sauf : Muzeray, Rupt sur Othain, Wavrille

Conseillers présents :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne | ➤ HAUPTMANN Gérard |
| ➤ ARTISSON Sabine | ➤ JACQUE Philippe |
| ➤ BABIN Bernard | ➤ JEANJEAN Yannick |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BERGUET Martine | ➤ JOZAN Michel |
| ➤ BERTIN Célia | ➤ LAMBINET Annie |
| ➤ BIRCKEL Nicolas | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BIVER Evelyne | ➤ MACEL Noël |
| ➤ BONNE Sylvie | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ MICHELS Julien |
| ➤ BRELLE François | ➤ MISSLER Jean-Marie |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ NIVELET Matthieu |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste | ➤ PERGENT Christian |
| ➤ CLAUDE Laurence | ➤ PERIGNON Alain |
| ➤ COLLIGNON Michel | ➤ PIERRE Denis |
| ➤ DAUTEL Hervé | ➤ POSTAL Anne |
| ➤ DELOUCHE Amélie | ➤ PROT Patrice |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ SANSON Nicolas |
| ➤ DUCHET James | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne | ➤ SIMON Alain |
| ➤ FORGET Lorette | ➤ THIEBAUT Christian |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ FRANTZ Christiane | ➤ ZANON Jean Luc |
| ➤ GOBERT Dominique | |

Conseillers excusés :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| ➤ GEORGES Denis | ➤ LIGONNET Michel |
| ➤ GLORY Cyrille | ➤ PIRAN Serge |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte | ➤ RICHARD Philippe |
| ➤ HENRY Jean Paul | |
| ➤ IORI Anita | |
| ➤ LAMBERT Jean | |

Conseillers présents non votant :

Participants non élus :

- M. BONTEMPS Anthony
- Mme BREUIL Florence
- Mme CLEMENT Béatrice
- Mme RESANO GARCIA Amandine
- Mme PERCHERON Laëtitia
- Mme TANCRÉDI Alexandra
- M. WATRIN Benoît

Pouvoirs :

- M. RICHARD Philippe donne pouvoir à M. MISSLER Jean Marie
- Mme GONZALEZ Bénédicte donne pouvoir à Mme DELOUCHE Amélie
- M. GLORY Cyril donne pouvoir à M. PERIGNON Alain
- Mme IORI Anita donne pouvoir à Mme POSTAL Anne

Nombre de membres votants : 51/56

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme BALLIEU Gilberte ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président demande aux conseillers communautaires de valider le PV du dernier conseil communautaire. Il est validé à l'unanimité.

Le Président souhaite faire part de plusieurs informations avant de commencer le Conseil :

Le Président indique que cette soirée va permettre la présentation de nombreux dispositifs et actions.

En préalable, il laisse la parole à M. RAVAUX, Vice Président de l'association les amis des Orgues du Pays de Spincourt, créé en Mars 2021 dont le but est de réparer les orgues de 4 églises du territoire à Spincourt.

Le but de l'association n'est pas que culturel, il est aussi culturel afin de faire revivre ses monuments du patrimoine local. Ainsi, l'association a déjà participé aux Journées du patrimoine et va continuer avec des concerts dont les Petits Chanteurs à la Croix de Bois qui feront un concert à la cathédrale de Verdun et à l'église de Billy-sous-Mangiennes. L'assemblée générale se déroulera le 7 Mars. M. RAVAUX indique que l'association recherche des financements pour mener à bien son projet. Des documents sont remis aux élus à la fin de la réunion aux participants pour présenter plus en détail l'association.

Le Président laisse Mlle Sarah LOUVEL-DELAFOSSÉ se présenter.

Dans le cadre de sa première année du master Innovations Culturelles et Sociales proposé par l'Université de Lorraine à Metz, elle mène une recherche sociologique à propos de la participation des femmes à la vie locale en milieu rural, notamment dans les communautés de communes lorraines de moins de 15.000 habitants.

Dans ce but, elle souhaite assister à un ou plusieurs conseils communautaires pour observer son mode de fonctionnement ; et pouvoir discuter avec des conseillères communautaires volontaires, afin de recueillir leur expérience et leur point de vue sur le sujet.

Le Président fait part de son émoi concernant la situation internationale vis-à-vis de l'Ukraine et de l'agression de la Russie. Il fait part de son inquiétude pour cette période rappelant des périodes sombres du siècle dernier.

Ordre du jour :

1. Intervention de Madame BOUILLET, déléguée de la Fondation du Patrimoine.
2. Intervention de Pierre MANGIN et Daniel BONTEMPS pour présenter leur livre : « Le Pays de Spincourt, son passé, son présent ».
3. Bilan France Services.
4. Attribution du marché éclairage public de Pillon.
5. Appel à projet DETR.
6. Adaptation du règlement des multi-accueils Pomme de Reinette et Pomme d'Api.
7. Débat d'orientation budgétaire.
8. Questions diverses.

1. INTERVENTION DE MADAME BOUILLET, DELEGUEE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Président accueille Madame Bouillet et la remercie de sa présence. Puis il lui laisse la parole.

En France, la Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif dont la mission est de sauvegarder et valoriser le patrimoine français de proximité.

La Fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui s'investissent pour rendre la France plus belle.

La Fondation accompagne les projets pour trouver des financements publics et privés afin que le patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien. Ainsi, elle contribue à soutenir 15 834 emplois directs, indirects et induits par an.

En 2020, 2 712 projets ont été soutenus à l'échelle nationale. Ainsi, 65,5 millions d'euros d'aides directes et indirectes ont été versés pour un montant de travaux de 497 millions d'euros. Pour la Meuse 265 projets portés par des collectivités et associations ; et 95 projets de particuliers ont été aidés.

En Lorraine la fondation compte plus de 30 bénévoles et soutient plus de 100 projets par an, publics et privés.

Dons, mécénats, aides fiscales, subventions des collectivités (400 communes et intercommunalités sont adhérentes), jeux Mission Patrimoine portés par Stéphane Bern et la FDJ et aides de la Fondation sont autant de soutiens mobilisés pour la sauvegarde du patrimoine français.

Madame BOUILLET indique que chaque projet est important, de la rénovation de Notre Dame de Paris à l'église Saint-Nicolas de Villers-les-Mangiennes. Les dons récoltés permettent donc de soutenir les projets en leur apportant une visibilité nationale. Si la campagne de dons n'arrive pas à atteindre le montant attendu, des reversements peuvent être faits via une caisse nationale.

Il est rappelé que ces actions permettent de valoriser et sauvegarder le petit patrimoine local. Les outils sont multiples comme les souscriptions, les clubs de Mécène,...

De nouveaux dispositifs sont développés également pour les propriétaires privés comme les labels permettant une aide à la défiscalisation des travaux sur une habitation ou tout type de petit patrimoine bâti (pigeonnier,...) mais aussi non bâti comme par exemple des parcs et jardins.

Mme BOUILLET insiste sur le vrai trésor que représente le patrimoine local, très riche mais malheureusement mal connu et qui tombe parfois en déshérence. La Fondation du Patrimoine est réellement un outil au service de la valorisation du patrimoine et de l'attractivité des territoires permettant la réalisation de travaux par des artisans locaux, le développement du tourisme,...

La Fondation du Patrimoine travaille aussi sur le tissu local et social, comme par exemple l'intervention de chantiers d'insertion ou des jeunes du dispositif MILO MOUV.

M. BLONDIN indique que la valorisation du patrimoine est un réel enjeu mais que cela est parfois complexe notamment pour trouver des artisans qualifiés et que cela représente un surcoût pour les habitants. Mme BOUILLET indique que les labels ont été mis en place pour cet objectif.

2. INTERVENTION DE PIERRE MANGIN ET DANIEL BONTEMPS POUR PRESENTER LEUR LIVRE : « LE PAYS DE SPINCOURT, SON PASSE, SON PRESENT »

Le Président accueille Messieurs MANGIN et BONTEMPS et les remercie de leur présence. Puis il leur laisse la parole.

Pierre Mangin, président de l'association Nouillonpont et son passé et historien local ; et Daniel Bontemps, cadre administratif et financier de l'Éducation Nationale en retraite ; historien de formation au sein de l'Université de Nancy, présentent leur livre : LE PAYS DE SPINCOURT : son passé, son présent.

M. BONTEMPS rappelle, qu'il a déjà écrit de nombreux ouvrages dédiés à la Lorraine. Il indique que la genèse du livre est née d'une idée de M. MANGIN, président de l'association. L'objectif est de permettre à la population locale de se renseigner et de découvrir son histoire et valoriser son patrimoine actuel.

M. MANGIN présente ensuite sa volonté et son souhait de valoriser le territoire à travers ce livre. Différentes thématiques y sont abordées comme les moyens de transport, les écoles,... il commente avec M. BONTEMPS les images du livre pour y apporter de nombreuses anecdotes.

Cet ouvrage propose une description historique et actuelle, culturelle et économique des communes de l'ancien canton de Spincourt, illustré avec de nombreuses photos.

Il est proposé à la vente au prix de 25 euros dans les boulangeries de Billy, Boulogny, Mangiennes, Spincourt ; à la maison de la Presse à Etain et à Longuyon ; à l'office du tourisme des Portes de Verdun, chez Graphic Lefevre à Verdun et chez Pierre MANGIN à Nouillonpont.

M. MANGIN remercie la Communauté de Communes pour son soutien, et notamment son Président ainsi que la Région Grand Est qui a apporté une aide financière pour permettre la concrétisation du projet.

Le Président remercie les deux protagonistes pour leur travail de qualité et indique que si d'autres projets similaires existent sur le secteur de Damvillers un accueil et une présentation sera proposée lors d'un conseil communautaire.

3. BILAN FRANCE SERVICES

Comme évoqué lors de la mise en place de ce service, le Président a décidé de présenter aux élus un bilan de fonctionnement de France SERVICES.

Il laisse la parole aux deux agents en charge de France SERVICES, Laëtitia PERCHERON et Alexandra TANCREDI.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, 2055 Espaces France Services ont été déployés sur l'ensemble du territoire Français. Ces guichets uniques sont destinés à renforcer la présence des services publics de proximité en zones rurales.

L'espace France Service de la CODECOM a été labélisé le 30 décembre 2020. Il est composé d'un Espace Public Numérique (EPN) pour les visioconférences et d'un espace de confidentialité pour les démarches plus sensibles.

Deux agents ont été recrutés pour animer l'EFS et accompagner les administrés dans leurs démarches administratives (santé, famille, logement, recherche d'emploi, ...); en relation avec plusieurs partenaires nationaux ou locaux (CAF, Pôle emploi,).

Les agents sont également en charge d'un accompagnement au numérique. En effet, chaque agent doit pouvoir assister un usager qui rencontre des difficultés avec l'outil numérique et l'accompagner en confidentialité notamment dans la réalisation des démarches en ligne.

Pour l'année 2021, 368 demandes ont été enregistrées dont 280 nécessitant un accompagnement individuel.

75 % des demandes ont été traitées en présentiel.

85 % des demandes proviennent des administrés de l'intercommunalité, notamment les habitants de la commune de Spincourt qui sont les principaux utilisateurs du service, suivis des communes d'Arrancy et Rouvrois.

En moyenne il est constaté 31 demandes par mois, avec toutefois une diminution de la fréquentation en juillet août et septembre et une hausse substantielle en novembre.

Les thématiques les plus abordées concernent l'immatriculation des véhicules, le RSA/prime d'activité, les impôts, les pré-demandes de titres d'identité et de voyage, la retraite.

Bilan financier

DEPENSES		RECETTES	
Salaires *	47 119,77	FNADT/FIO	30 000,00
Matériel	Dossier en cours d'instruction auprès de la Préfecture		
Adaptation des locaux	72 984,00	DSIL	37 965,00
TOTAL	120 103,77		67 965,00

* Les deux agents France Service assurent l'accueil de la CCPS concomitamment à leur mission.

Le Président rappelle que la CCDS gère le France Service de Spincourt ce qui explique cette présentation. Le France Service de Damvillers est lui géré par la Poste, une demande sera faite à la Poste pour une présentation de leur activité sur ce secteur.

Mme ANTOINE demande que cette présentation soit aussi faite aux secrétaires de mairie afin de leur permettre de bien appréhender ce nouveau service et ainsi réorienter les administrés en fonction des besoins.

4. ATTRIBUTION DU MARCHE ECLAIRAGE PUBLIC DE PILLON

AFFAIRE N°2022-02-24-01

Mme FORGET, ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions au sein d'une entreprise ayant candidaté au marché. Elle sort de la salle durant le temps de présentation du dossier et du vote.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence éclairage public,

Considérant le marché d'enfouissement des réseaux pour la commune de Pillon et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant qu'au regard des montants situés en dessous des seuils pour ce marché, il n'est pas nécessaire de réunir la CAO pour l'ouverture des plis et l'attribution du marché,

Considérant l'analyse des offres réalisée par le pôle patrimoine de la CCDS,

Considérant les négociations réalisées avec les entreprises suite à l'analyse des offres,

Considérant la prise en charge intégrale des travaux de génie civil par la commune,

Considérant que la CCDS n'intervient que sur la partie éclairage public dont elle assume la compétence,

Considérant que la CCDS rédigera des conventions de mandats avec la commune pour contribuer financièrement aux opérations qui lui reviennent,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché d'enfouissement des réseaux de l'éclairage public pour la commune de Pillon à l'entreprise CITEOS pour un montant total HT de 21 128,78 €.

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. APPEL A PROJET DETR

5.1 CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE NEUF POUR LE RPI DU BOIS BRULE A MANGIENNES

AFFAIRE N°2022-02-24-02

Le Président présente le plan de financement du projet. Il rappelle qu'un maximum de recherche de financement est réalisé afin de permettre la réalisation de ce projet d'envergure qui représente un investissement stratégique et d'avenir pour le territoire.

Ce dossier suscite cependant des réserves que le Président tient à souligner :

- ⇒ Le montant très élevé de l'investissement ne pourra se faire qu'avec un niveau de subventionnement optimal qui ne met pas en péril le budget de la Communauté de Communes.
- ⇒ Plusieurs emprunts en cours arrivant à échéance cette année, l'emprunt qui sera nécessaire pour financer la partie autofinancement du projet devra permettre le maintien des enveloppes financières actuelles dédiées au remboursement des annuités d'emprunt. Le niveau d'endettement devra rester maîtrisé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt, notamment la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »,

Vu le projet de création d'un groupe scolaire neuf, pour le RPI du bois brûlé à Mangiennes, validé par délibération n° 2019-07-10-02 du 10 juillet 2019,

Considérant l'éligibilité du projet à la DETR, et aux autres dispositifs des partenaires financiers,

Considérant l'étude d'avant projet définitif réalisée,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide le plan de financement des travaux de construction d'un groupe scolaire à Mangiennes, comme indiqué ci-après :

DÉPENSES	MONTANTS		RECETTES	MONTANTS	
	TOTAL HT €	ÉLIGIBLE DETR		TOTAL HT €	%
TRAVAUX :	4 180 250	3 670 000	SUBVENTION:		
Lot n°1 VRD ESPACES VERT	437 000		DETR 2022/2023	3 229 600	61,4%
Lot n°2 GROS-ŒUVRE / PISÉ	770 500		REGION GRAND EST	127 000	2,4%
Lot n°3 CHARPENTE BOIS	954 500		120 000€ travaux		
Lot n°4 FAÇADES	178 250		7 000€ étude		
Lot n°5 COUVERTURE / ETANCHÉITÉ	281 750		préalable		
Lot n°6 MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS	264 500		DEPARTEMENT	437 220	8,3%
Lot n°7 PLÂTRERIE / FAUX PLAFONDS	155 250		(24,29%		
Lot n°8 MENUISERIE INTÉRIEURE	115 000		de 1 800 000€)		
Lot n°9 MÉTALLERIE	34 500		CAF	300 000	5,7%
Lot n°10 SOLS SOUPLES / CARRELAGE / FAÏENCE	115 000		AUTOFINANCEMENT	1 169 695	22%
Lot n°11 PEINTURE / FINITION	51 750		emprunt direct		
Lot n°12 ÉLECTRICITÉ	241 500				
Lot n°13 CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE	580 750				
AMENAGEMENTS EXTERIEURS :	204 805				
CITY STADE	81 075				
aire de service devant office	4 162				
verger pédagogique	10 308				
aire de jeux	7 200				
terrasse cantine	30 924				
jardin périscolaire	12 672				
potager	9 000				
platelage bois scène et jardin pédagogique	27 864				
panneaux photovoltaïques	21 600				
MOE:	627 816	367 000			
GROUPEMENT Maîtrise d'œuvre compris :					
mission base loi MOP + mission EXE + OPC + SSI	561 400				
mission 1% ARTISTIQUE	3 500				
mission MOBILIER	10 500				
mission étude CLMAXION BATIMENTS					
EXEMPLAIRES	19 916				
BUREAU DE CONTRÔLE	15 000				
CSPS	12 000				
ETUDES GEOTECHNIQUES	5 500				
TOTAL	5 012 871	4 037 000			
ALEAS : 5%	250 644	250 644			
TOTAL DEPENSES APD	5 263 515	4 287 644	TOTAL	5 263 515	

REPARTITION PAR TRANCHES TRAVAUX	MONTANT € HT	PRORATA DEPENSES	MONTANT DEPENSES ELIGIBLES
MONTANTS TRAVAUX TRANCHE 1	2 443 750	58%	2 145 461 €
MONTANTS TRAVAUX TRANCHE 2	1 736 500	42%	1 524 539 €
TOTAL	4 180 250	100%	3 670 000 €

REPARTITION SUBVENTIONS PAR TRANCHE	PRORATA SUBVENTIONS	MONTANT SUBVENTIONS
DETR TRANCHE 1	58%	1 888 006 €
DETR TRANCHE 2	42%	1 341 594 €
TOTAL	100%	3 229 600 €

	SURFACE M²	1835
--	-------------------	-------------

DETR	80% de 3 670 000€ de travaux éligibles = 2 936 000€
	80% MOE bloquée à 10% (367 000€) = 293 600€
	AIDE MAXIMALE DETR POSSIBLE = 3 229 600€
REGION	étude préalable financée via 7 000€ + 120 000 € de travaux
DEPARTEMENT	200 000€/classe + cantine + périscolaire : 9 X 200K€ = 1 800 000 €
CAF	Dossier d'investissement plan mercredi

Autorise le Président à déposer le dossier de financement auprès de la DETR et solliciter tout autre financeur potentiel pour la réalisation de cette affaire,

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

5.2 EXTENSION DE LA MICRO CRECHE DE DAMVILLERS

AFFAIRE N°2022-02-24-03

Le Président informe les membres du conseil, qu'une extension de la micro-crèche « Les Cigognes » de Damvillers est envisagée afin d'augmenter la superficie de la structure. L'objectif étant de passer d'une capacité de 10 places actuellement à 15 places.

Une demande de subvention a déjà été réalisée auprès de la CAF

Or, ce dossier est également éligible à la DETR et à d'autres financeurs,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence petite enfance,

Considérant l'objectif d'augmenter la capacité d'accueil de la micro crèche « Les Cigognes »,

Considérant la nécessité d'augmenter la superficie de la micro crèche « Les Cigognes »,

Considérant l'éligibilité du projet à la DETR et auprès d'autres financeurs,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

Valide le plan de financement ci-après des travaux d'extension de la micro crèche « Les Cigognes »,

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	% global	Montant € HT
TRAVAUX	161 945.00			
Salle de vie moyen / Dortoir	12 995.00			
Salle de vie Grands / Bureaux	26 875.00	CAF	64,13 %	137 600.00
Espace change / Lingerie	12 925.00	80 % avec plafonds à		
Salle de pause / Vestiaires	20 650.00	172 000 €)		
Climatisation / Divers	73 600.00			
Généralités (peinture, sols, visio,...)	14 900.00			
MOE	19 000.00			
Maîtrise œuvre	12 000.00			
Coordonnateur SPS + Divers (Frais publication, ...)	7 000.00	DETR ou autre financeur	15,87 %	34 052.76
MOBILIER	16 007.19			
ELECTROMENAGERS/MATERIELS ELECTRIQUES	13 851.90	AUTOFINANCEMENT	20 %	42 913.19
PETITS MATERIELS DIVERS	2 522.36			
JEUX EDUCATIFS	1 239.50			
TOTAL PROJET GLOBAL	214 565.95	TOTAL financement dépenses éligibles	100%	214 565.95

Autorise le Président à déposer le dossier de financement auprès de la DETR et solliciter tout autre financeur potentiel pour la réalisation de cette affaire,

Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

6. ADAPTATION DU REGLEMENT DES MULTI-ACCUEILS POMME DE REINETTE ET POMME D'API

AFFAIRE N°2022-02-24-04

Le Président indique aux conseillers communautaires qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au règlement intérieur des crèches validé par le conseil du 19 novembre 2020.

PARTIE : MODALITES D'ADMISSION

Lieu de résidence : prioritairement les personnes.....

Modifié par : lieu de résidence ou de travail : prioritairement les personnes.....

Ajout :

La fratrie donne un accès prioritaire.

A priorité égale c'est la date de demande qui sera prise en considération.

CHAPITRE B : PIECES ET ELEMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR

..... (établi par votre médecin traitant).

Modifié par : (établi par votre médecin traitant) et de non contre indication à l'administration de paracétamol.

Ajout :

Pour les moins de 4 mois, un certificat médical établi par le médecin référent de la crèche

..... (carnet de santé) ou certificat médical.

Modifié par : (carnet de santé) ou à défaut un certificat médical attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour.

... pour les ressortissants MSA.

Modifié par : Pour les ressortissants MSA, ou à défaut une photocopie du livret de famille.

Suppression de l'alinéa : une copie des avis d'imposition des deux parents.

PARTIE : TARIFICATION / CHAPITRE A – Facturation / Point n° 1 : accueil régulier :

Rubrique : Les semaines de congés posées par les familles :

Règle générale : avec un délai de prévenance d'un mois minimum

modifié par : avec un délai de prévenance de 15 jours

Point n° 3 : Accueil d'urgence :

Rubrique : Les éventuelles déductions sont limitées à :

Maladie à compter du 4ème jour sur présentation d'un certificat médical au retour de l'enfant.

modifié par : Maladie sur présentation d'un certificat médical au retour de l'enfant.

PARTIE : DISPOSITIONS SANITAIRES / CHAPITRE B. L'enfant malade/modalités de délivrance de soins spécifiques

Rubrique : Eviction et/ou risque de contagion :

La durée d'éviction est variable en fonction des pathologies et de leur évolution

Une pathologie à rajouter :

Syndrome Pieds – mains – bouche (72 heures).

Enfin, la phrase suivante sera ajoutée en fin de document : il existe un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) que les parents peuvent consulter sur demande.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu le projet de règlement intérieur des multi accueils Pomme de Reinette et Pomme d'Api, modifié présenté en séance,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide le nouveau règlement intérieur des multi accueil Pomme de Reinette et Pomme d'Api.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

7. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le DOB n'est pas obligatoire pour les EPCI ne comprenant aucune commune de plus de 3 500 habitants. Cependant et considérant l'objet de ce débat, les élus communautaires souhaitent se plier à cet exercice. La présentation suivante tient lieu de rapport de présentation budgétaire.

I. PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE :

1.1 Le contexte économique national et international

Dans les économies avancées, les perspectives de croissance seront dopées par un fort rebond en Europe, la probabilité d'un surcroît de soutien budgétaire aux États-Unis l'année prochaine et la diminution de l'épargne des ménages.

Le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie. L'inflation a augmenté fortement aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni ainsi qu'Europe et en Asie où elle est tout de même plus modérée.

Actuellement, l'augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoute environ 1.5 point de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20, et elle explique l'essentiel de la remontée de l'inflation sur l'année écoulée. La hausse des prix à la consommation devrait revenir de 4.5% à la fin de 2021 à environ 3.5% à la fin de 2022, soit un niveau tout de même supérieur aux taux observés avant la pandémie.

Pour la France, le contrôle de la situation épidémique, permis par le pass sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale devrait en effet permettre à la croissance de s'établir à + 6% sur l'ensemble de l'année 2021. Le durcissement des mesures sanitaires de janvier à avril 2021 a pesé sur l'activité dans une moindre mesure que lors du confinement de novembre 2020.

Le déficit public 2021 est proche de 7% du produit intérieur brut (PIB), alors que le gouvernement tablait encore sur 8,2% l'an dernier. Pour 2022, le déficit public serait estimé à 4.8% du PIB. L'activité pourrait dépasser son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021.

L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable. Près de la moitié du plan France Relance a déjà été engagée avec un objectif

de 70 Md€ d'ici fin 2021. Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit donc dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

1.2 Loi de Finances pour 2022

Ce rapport est établi sur la base des dispositions du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022. Le Projet de Loi de Finances est centré, pour les collectivités, sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, sur la stabilisation des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

1.2.1 Le plan de relance

Le plan de relance est axé sur trois domaines prioritaires : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- **Rénovation thermique** : 4 milliards d'euros devraient être investis par l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.
- **Centres de tri et déchets** : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique, soutien à la valorisation des bio-déchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération.
- **Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux mobilités du quotidien, 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.
- **Fiscalité locale** : La baisse des impôts de production vise à réduire les impôts économiques payés par les entreprises françaises et notamment le secteur de l'industrie. Ces dispositions concernent directement les structures intercommunales. Ces mesures concernent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe Foncière sur la Bâti (TFB), et le maintien du calendrier initial de la suppression de la taxe d'habitation (TH).
- **Autres mesures**

La Loi de Finances 2020 prévoyait pour le bloc communal à partir de 2021 une suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes.

En 2020, 80% des ménages ne paient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt ont bénéficié d'un dégrèvement de 30% en 2021, qui se montera à 65% en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est estimée à 3,4% pour 2022 (0,9% en 2020, 0,2% en 2021). La fraction de TVA attribuée aux collectivités locales en compensation de la taxe d'habitation devrait, elle, augmenter de 5,4%.

La réforme fiscale entreprise aura un effet sur l'évolution d'un indicateur majeur, le potentiel fiscal.

1.2.2 La situation des collectivités locales

L'impact de la crise sanitaire sur les finances locales en 2020 et 2021 aura été moindre qu'anticipé l'an dernier. La résilience des finances locales et la mise en place des mesures de soutien gouvernementales ont notamment bénéficié aux collectivités les plus en difficulté.

L'analyse des budgets 2021 montre par ailleurs un rebond logique de l'investissement avec une croissance prévue proche de 9 %, financé par l'emprunt.

Les collectivités sont donc dans une situation globalement préservée après le choc lié à la crise sanitaire.

Toutefois, l'inflation croissante liée à la reprise économique risque d'avoir des impacts majeurs en 2022. Le contexte reste donc instable ce qui pourrait ralentir l'investissement public local, d'autant plus si les taux d'emprunts venaient à remonter afin de lutter contre l'inflation.

II. TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS POUR LA CODECOM EN 2022

2.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.1.1 DGF

L'enveloppe DGF serait stable par rapport à 2021 :

- DGF d'intercommunalité perçue en 2021 : 399 492€
- DGF de compensation perçue en 2021 : 64 794€

2.1.2 FPIC

Le FPIC est attribué aux collectivités bénéficiaires suite à un calcul prenant divers critères dont le potentiel fiscal, le potentiel financier et l'effort fiscal notamment. La CCDS devrait normalement être bénéficiaire, toutefois l'effort fiscal agrégé étant passé en dessous de 1 en 2021, exactement à 0,999823, elle se retrouve exclue du dispositif. Un mécanisme est toutefois prévu afin de lisser, sur deux ans, la perte du FPIC. Ainsi, de 258 985€ en 2020, le montant du FPIC est passé à 129 493€ en 2021 et devrait donc être de 0€ en 2022.

2.1.3 Produits des taxes locales

A taux constants, les produits des taxes locales devraient être revalorisés de 3,4%, en raison de l'augmentation mécanique des bases prévues dans la Loi de Finance 2022. Les produits issus des impôts directs locaux se sont élevés à 1 444 129€ (TH, TF, TFNB et CFE). La CVAE s'est élevée à 167 804€, la TASCOM à 2 620 € et l'IFER à 46 317€.

Toutefois une attention particulière devra être portée sur les recettes fiscales liées aux entreprises (CVAE, TF et CFE). Effectivement, les diverses mesures prises par l'Etat afin de faire baisser les impôts de production engendrent des transferts entre les recettes perçues via les impôts directs locaux et les allocations compensatrices versées par l'Etat aux collectivités dans le cadre de ces mesures fiscales. Ainsi la CFE perçue par exemple est passée de 150 164€ en 2020 à 112 289€ en 2021 mais avec le versement d'une attribution de compensation de 69 374€. Il en va de même pour la TF pour les locaux industriels pour lesquels la CCDS a perçue 39 604€ d'allocations de compensation en 2021.

2.1.4 TVA

La fraction de TVA nationale devrait augmenter de 5,4% du fait de la forte reprise de la croissance du Pays, le montant perçu en 2021 était de 998 093 €.

2.1.5 FUCLEM

La redevance de fonctionnement de la FUCLEM se montera à 101 338,00 euros.

2.1.6 Produits exceptionnels

Ces recettes sont par définition non pérennes :

- Vente de la maison d'Amel pour un montant de 50 000 €.
- Vente des terrains du lotissement de Spincourt pour un montant total de 204 896 €.

2.1.7 Produit des services

Une analyse devra être réalisée sur le produit des services au regard de l'impact de la crise sanitaire sur les fréquentations (restaurations scolaires, services périscolaires et extrascolaires, structures Petite Enfance). Par conséquent, une baisse de produit est attendue dans le compte administratif 2021. La tendance devant se poursuivre sur l'exercice 2022 à moindre mesure. Les premiers chiffres, non encore consolidés issus de la comptabilité, permettent d'envisager des recettes estimées à 391 396,83€ contre 422 764€ récoltés en 2019.

2.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.2.1 Charges de personnel

Hors l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) correspondant aux variations généralement à la hausse de la masse salariale (ancienneté, rémunération augmentant avec l'âge, progression dans la qualification des emplois), les prévisions montrent une augmentation du volume de la masse salariale.

Celle-ci s'explique en grande partie par la hausse du SMIC liée à l'inflation (hausse d'Octobre 2021 et de Janvier 2022). Afin de ne pas créer une stagnation de traitement des agents de catégorie C, et dans le cadre d'une revalorisation des plus bas salaires, une refonte des grilles des agents de catégories C est entrée en vigueur au 1^{er} Janvier 2022. Pour la CCDS, considérant le nombre d'agents concernés, la hausse de la masse salariale liée à cette question est estimée à 22 813,97€ sur l'année.

Afin de soutenir ses projets de développement et œuvrer dans la mise en place de ses orientations stratégiques, des recrutements seront nécessaires. Ainsi il est prévu, le recrutement :

- ⇒ d'un technicien territorial au poste d'économiste de flux dans le cadre de l'AAP SEQUOIA (poste financé à 50%).
- ⇒ d'un conseiller numérique (forfait de 25 000€/an sur deux ans attribué par l'Etat pour financer le poste).
- ⇒ le recrutement du responsable du pôle patrimoine est déjà acté (agent en place depuis Avril 2021) via le dispositif Accélérateur de Transition (financement du poste à hauteur de 30 000€/an sur trois ans).

Ces recrutements représentent une hausse probable de 100 000€ environ de la masse salariale. L'ensemble de ces postes seront cependant financés via divers dispositifs.

2.2.2 Action de soutien aux professionnels de la restauration.

Dans le cadre de la crise sanitaire et pour soutenir ses restaurateurs durement impactés lors des divers confinements une aide exceptionnelle avait été mise en place. En 2021, deux dossiers ont ainsi été validés pour un montant de 1 664,50€. Cette aide ne devrait pas être reconduite en 2022.

2.2.3 OPAH

L'étude pré-opérationnelle est actuellement en cours et devrait bientôt permettre de dégager les axes prioritaires retenus pour aider les habitants du territoire à rénover leur logement. L'étude pré-opérationnelle qui sera facturée sur l'exercice 2022 est chiffrée à 33 375,30€ TTC, financée par l'ANAH à 50% et par la Région Grand Est.

Une convention sera alors passée avec l'ANAH et les partenaires de la CCDS courant 2022 afin d'entrer dans la phase opérationnelle : soutien financier aux projets des particuliers. Sur la base d'une estimation de 33 dossiers par an, le montant des aides qui seraient à mobiliser par la CCDS, en sus des autres partenaires financiers, serait de 65 500 €.

Ces financements seront reconduits durant 3 ans. Montant auquel il conviendra d'ajouter la prestation de suivi animation de l'opérateur, prestation estimée à 73 735,20€. Des aides de l'ANAH seront mobilisées pour prendre en charge une partie des honoraires de l'opérateur.

2.2.4 Charges supplémentaires

L'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières (carburant, électricité, produits alimentaires, ...) va fortement impacter le budget malgré les efforts menés par la collectivité dans ses politiques d'achat pour essayer de contenir certains de ses coûts (groupement de commandes d'électricité et de gaz avec le Grand Nancy, acquisition de fournitures et autres marchandises via l'adhésion à des centrales d'achat,...).

Ainsi par exemple pour le gaz de ville qui alimente plusieurs bâtiments de la CCDS sur la commune de Damvillers, en partant d'une consommation annuelle de référence identique, les coûts de chauffage devraient s'envoler en passant de 34 538,81€ à 65 695,37€.

La hausse devrait être encore plus forte sur l'électricité, une estimation laisse envisager une augmentation des frais de plus de 100 000 € HT.

Par ailleurs, l'impact de la crise sanitaire a inmanquablement pesé sur certains frais de fonctionnement : produits d'entretien, équipements de protection individuelle (masques, gel hydroalcoolique,...). Dépenses en matériel informatique pour le télétravail des agents administratifs.

2.3 BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Le budget annexe est lui aussi soumis à de fortes contraintes budgétaires. La règlementation étant en constante évolution est nécessite une réelle adaptation du service pour y répondre. La hausse exponentielle de la TGAP va notamment avoir un impact majeur sur les coûts de fonctionnement.

La CCDS a déjà pris une mesure pour essayer de maintenir l'équilibre budgétaire via une hausse de 4€/semestre par habitant de la redevance mais ceci ne sera probablement pas suffisant pour équilibrer le budget.

2.4 BILANS ET PLAN D' ACTIONS

2.4.1 Bilan

L'année 2022 s'annonce tout aussi particulière que les deux précédentes. Le fort rebond de l'économie liée à un phénomène de rattrapage engendre de fortes tensions sur les prix.

Ces fortes hausses pourraient perdurer dans le temps. Elles impactent, avec les autres augmentations, les marges de manœuvre de la collectivité pour mener ses projets et assurer ses services avec un budget constant.

De plus, dans le même temps les recettes sont-elles impactées notamment par la perte du FPIC.

2.4.2 Actions envisagées

⇒ Une étude prospective réalisée par le cabinet KPMG concernant les finances de l'intercommunalité est en cours. Une partie du travail de KPMG portera sur l'analyse de la situation budgétaire des communes. Ce travail permettra de mener une réflexion sur la redéfinition éventuelle d'un nouveau pacte financier.

D'autre part, l'étude fera l'objet d'une analyse de l'adéquation financière entre les charges de fonctionnement et le programme pluriannuel d'investissement de la collectivité.

Enfin le cabinet d'étude recherchera les différentes options à envisager pour que la collectivité soit de nouveau bénéficiaire du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Les résultats de cette étude sont attendus à la fin du mois de février/début mars et serviront de base à l'élaboration du budget 2022.

⇒ Une action menée sur le thème de la transition écologique et énergétique semble s'imposer afin de ne plus être soumis aux hausses des coûts de l'énergie. Ainsi un pôle patrimoine a été mis en place en 2021 avec le recrutement d'un agent expérimenté en la matière. Afin de mettre sur pied un réel plan d'action, la CCDS a candidaté à deux appels à projets :

- Accélérateur de Transition, portée par l'ADEME,
- Séquoia, portée par la FNCCR,

Ces deux dispositifs permettront de financer des postes d'agents spécialisés ainsi que du matériel.

⇒ Renforcement de l'analyse et de l'optimisation des contrats de la CCDS

III. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS NOUVEAUX DE LA CODECOM EN 2022

Outre des investissements déjà prévus de longues dates et qui apparaissent comme nécessaires pour assurer le développement du territoire et maintenir une réelle qualité de vie, la CCDS doit tenir compte du contexte actuel et des évolutions structurelles lourdes pour définir sa stratégie d'investissement. Elle pourra ainsi s'appuyer sur le plan de relance et sur le PTRTE.

En matière de transition énergétique la CCDS a déjà réalisé plusieurs opérations et certaines sont encore en cours. Leurs objectifs sont de limiter les coûts de fonctionnement de la CCDS.

3.1 RENOVATION DES MATERIELS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le marché d'entretien et de rénovation des installations d'éclairage public attribué en fin d'année 2020 entame sa quatrième année, celle-ci devrait se concentrer sur la commune de Damvillers, dernière commune de l'ex-CCRD sur laquelle il reste des sources lumineuses ne répondant plus aux normes actuelles et énergivores. Ce marché est assorti d'un contrat d'entretien. Des travaux liés à l'enfouissement des réseaux de certaines communes seront appuyés par la CODECOM.

3.2 AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

3.2.1 Géothermie au groupe scolaire de Rouvrois sur Othain.

Dernière phase de l'opération de rénovation globale du groupe scolaire qui sera, elle, terminée au premier trimestre 2022. Elle vient parachever cette opération d'envergure en offrant au site, une source de chaleur renouvelable et non émettrice de gaz à effet de serre. Le projet de géothermie représente une dépense de 120 279€ soutenus à 36 083€ par l'Etat et 53 181€ par la Région Grand Est. Pour mémoire, le projet de rénovation et d'isolation du groupe scolaire s'élève lui à 919 958,94€ HT financé à 696 947,75€.

3.2.2 Groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé.

L'architecte qui assurera la maîtrise d'œuvre de la construction d'un groupe scolaire neuf à Mangiennes à été recruté. Le marché de construction pourra donc être lancé cette année. Néanmoins, le démarrage des travaux sera réalisé sous réserve de l'obtention de financements suffisants. Ainsi l'estimation actuelle du projet est en cours de finalisation. Il sera très probablement nécessaire de scinder le dossier en plusieurs tranches auprès des financeurs pour assurer un financement maximal.

Le Président indique avoir été présenter le projet à la Sous-Préfète de Verdun pour montrer tout son intérêt et sa qualité à l'échelle du Nord Meusien.

3.2.3 Equipement numérique interactif des salles de classe.

L'ensemble des classes de primaires du territoire sera doté d'ENI pour un montant de 136 916 €. Il s'agit d'équiper l'ensemble des écoles d'un écran tactile interactif numérique sur pied et d'un poste de travail mobile connecté. Pour financer cet investissement, la CCDS a été lauréate de l'appel à projets pour le socle numérique dans les écoles élémentaires, dans le cadre du plan de relance et se verra attribuer la somme de 64 880€.

3.2.4 Equipement des restaurants scolaires

Les cantines scolaires du territoire pourront bénéficier de nouveaux matériels pour traiter des produits frais, diversifier les sources de protéines ainsi que d'outils de réduction du gaspillage alimentaire. La CCDS a ainsi pu bénéficier de l'appel à projet relatif au plan de soutien à certaines cantines scolaires en milieu rural lui octroyant un financement de 84 262€ pour un budget d'investissement estimé à 90 244,34€ HT;

3.3 CREATION DE DEUX LOGEMENTS A L'ETAGE DU COMMERCE DE DAMVILLERS

L'étage du bâtiment où se situe le commerce appartenant à la CODECOM va faire l'objet d'une rénovation pour y créer deux logements indépendants du commerce. L'objectif est de rendre le commerce indépendant des logements pour permettre leur location. Les financements sont déjà actés. Ce projet permettra à la CCDS de dégager des loyers pour abonder ses recettes de fonctionnement
Le montant du projet est estimé à 202 305€ HT financés à 77 116€.

3.4 EXTENSION DE LA MICRO-CRECHE DE DAMVILLERS

La capacité d'accueil de la micro-crèche actuelle est saturée, ce qui pose de réels soucis dans l'offre de garde de jeunes enfants des parents du territoire. Le projet qui vise un agrandissement des locaux doit permettre de passer de 10 à 15 places.

Le projet est estimé à 214 565,95€ HT, un dossier de subvention CAF a déjà été déposé pour un montant de 137 600€, un dossier complémentaire sera déposé dans le cadre de la DETR 2022 pour 34 052€ afin d'essayer d'atteindre les 80% de subvention.

3.5 PROJET 1001 GARES

Aménagement de la gare de Dommary Baroncourt pour y créer un tiers lieu.

Suite à la crise sanitaire il a été très difficile de permettre une concertation large et la création d'une émulation autour du projet.

Il semble nécessaire de prévoir une réorientation du projet initial pour apporter de nouveaux services aux habitants et ne pas perdre les financements obtenus. Une maison des transitions est à l'étude en lien avec les services du Pays de Verdun. Le montant du projet est estimé à 203 167,94€ HT pour un montant de subvention de 136 747,84€.

3.6 GEMAPI

Après plusieurs années d'étude, la phase opérationnelle devrait débuter cette année.

Le Président rappelle que le financement de cette compétence s'est faite sans transfert de fonds. Seule la mise en place d'une taxe pourrait financer des travaux de grosse ampleur, il sera donc nécessaire de mener une réflexion sur le financement des programmes.

3.7 RENOVATION DE LA BOULANGERIE A DOMMARY BARONCOURT

En fonction des porteurs de projet éventuels, il sera nécessaire de prévoir des aménagements des locaux.

Des crédits budgétaires seront prévus pour permettre ces travaux d'agencements.

Un loyer sera mis en place pour permettre le financement des dits-travaux.

3.8 DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

La CCDS participe au déploiement de la fibre dans le cadre de la concession LOSANGE pilotée par la Région Grand Est.

Ce financement, venant en complément de ceux de la Région et du GIP Objectif Meuse, permet d'offrir aux habitants la gratuité du raccordement de la fibre optique dans leur habitation.

La participation est fixée à 50€ par prise soit un montant total de 244 850€. Elle s'étale sur 4 ans, soit 61 212,5€ par an. 2022 sera la troisième année de participation.

3.9 PROGRAMME DE VOIRIE

Le programme de voirie 2022 sera contenu, en fonction des opérations d'investissement déjà chiffrées et des entretiens nécessaires pluriannuels (fauchage, réparations et dérasements).

3.10 EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE A SPINCOURT (BUDGET ANNEXE)

Les travaux d'extension de la maison de santé sont en cours et devraient être terminés au cours de l'année 2022. Ils représentent un budget de 981 128€ HT pour un niveau de subventionnement de 686 789€.

Ils permettront l'accueil de nouveaux praticiens et une hausse des revenus locatifs pour la CCDS. Le montant du loyer sera défini pour permettre un recouvrement de l'autofinancement financé par un emprunt à moyen terme.

3.11 CREATION D'UN LOTISSEMENT A DOMMARY BARONCOURT (BUDGET ANNEXE)

Le lotissement devrait débuter en 2022. Le montant des travaux sera couvert par la vente des parcelles à bâtir. Le montant du projet est estimé à 436 122€ TTC.

IV. NIVEAU DE LA DETTE

Le montant du capital restant dû de l'ensemble des emprunts est de 1 877 449,42€ au 1 Janvier 2022, il était de 2 111 864,90€. Aucun emprunt à moyen-long terme n'a été contracté en 2021 sur le budget général.

3 emprunts arrivent à échéance en 2022 représentant 81 859,03€ de montant annuel d'échéance. Ceci devrait permettre de contracter un nouvel emprunt sans alourdir le niveau d'endettement de la CCDS.

Un prêt moyen terme a été réalisé en 2021 sur le budget Maison de santé de Spincourt d'un montant de 300 000€ afin de financer la partie autofinancement du projet. Le montant du loyer sera calculé pour permettre un remboursement de l'annuité d'emprunt. Sa durée est de 25 ans.

Toutefois, dans le cadre du financement de ces projets d'investissements, deux prêts relais d'un montant de 500 000€ ont été réalisés : un sur le budget principal et un sur le budget de la maison de santé de Spincourt. Ils visent à fournir des liquidités pour la trésorerie de la CCDS le temps de récupérer les subventions attendues.

8. QUESTIONS DIVERSES

Mme FAUQUENOT, remercie l'ensemble des bénévoles et membres de l'OT qui ont participé aux dernières manifestations de Février qui ont permis une belle émulation locale notamment lors de la Marche d'Azannes et une visite aux flambeaux du PC du Colonel Driant. Elle remercie également Samuel TRINQUESSE, l'agent de l'OT qui anime l'office et les équipes de bénévoles.

Mme DELOUCHE pose une question sur le déploiement de la fibre sur le territoire. IL est indiqué qu'un récapitulatif est présenté dans l'ACTU à destination des habitants. Les dernières communes du territoire qui ne sont pas encore raccordées ont normalement reçues un courrier dernièrement pour leur annoncer le lancement des travaux de déploiement. A réception du courrier, normalement une période de 6 mois est prévue avant la commercialisation effective.

M. BLONDIN souhaite faire part de sa tristesse concernant l'état des forêts locales qui ont un paysage fortement impacté.

Mme BERTIN pense qu'il serait intéressant de faire un point avec l'ONF sur ce sujet et aussi sur l'entretien de nos forêts.

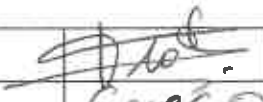
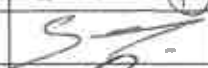

Le Président propose de réunir l'ACOFOR afin de discuter du rôle des communes et de leurs relations avec l'ONF. Celles-ci se sont dégradées fortement.





La séance est levée à 23 H 00.

Ordre du jour :

1. Intervention de Madame BOUILLET, déléguée de la Fondation du Patrimoine.
2. Intervention de Pierre MANGIN et Daniel BONTEMPS pour présenter leur livre : « Le Pays de Spincourt, son passé, son présent ».
3. Bilan France Services.
4. Attribution du marché éclairage public de Pillon.
5. Appel à projet DETR.
6. Adaptation du règlement des multi-accueils Pomme de Reinette et Pomme d'Api.
7. Débat d'orientation budgétaire.
8. Questions diverses.

CONSEILLERS TITULAIRES	
ANTOINE Jocelyne	
ARTISSON Sabine	signature
BALLIEU Gilberte	
BERGUET Martine	M. Berguet
BERTIN Célia	
BIRCKEL Nicolas	
BIVER Evelyne	
BOURTEMBOURG Luc	
BRELLE François	
CAPUT Christophe	
CARLU Jean-Baptiste	
CLAUDE Laurence	
COLLIGNON Michel	
DAUTEL Hervé	
DELOUCHE Amélie	
DUCHET Benoît	
DUCHET James	
FAUQUENOT Evelyne	
FORGET Lorette	
FRANCOIS Marie Odile	
FRANTZ Christiane	
FURINA Ernest	
GEORGES Denis	Excuse
GLORY Cyrille	Exc (P)
GOBERT Dominique	
GONZALEZ Bénédicte	Excuse (P)
HAUPTMANN Gérard	
HENRY Jean-Paul	Exc
IORI Anita	Exc (P)
JACQUE Philippe	signature
JEANJEAN Yannick	
JENNESSON Jean Claude	
JOZAN Michel	
LAMBERT Jean	Exc
LAMBINET Annie	
LE FRANCOIS Bertrand	
LIGONNET Michel	Exc
MACEL Noël	
MARBEHANT Alexandre	
MAZET Thierry	
MICHELS Julien	
MISSLER Jean-Marie	Miessler
NIVELET Matthieu	
PERGENT Christian	
PERIGNON Alain	
PIERRE Denis	
PIRAN Serge	Excuse
POSTAL Anne	

PROT Patrice	
RICHARD Philippe	Excuse (P)
SANSON Nicolas	
SELLIER Hubert	

SIMON Alain	
THIEBAUT Christian	
TRINOLI Massimo	
ZANON Jean Luc	

CONSEILLERS SUPPLEANTS	
AUBRY Jean Marc	
BABIN Bernard	
BADEROT Thierry	
BARTHE Claude	
BERTRAND Rachel	
BLONDIN Jean Marie	
BONNE Sylvie	
CAVALLONE François	
COLLIN Sophie	
DE BIASI Gabriel	
DELCOURT Christel	
DEVILLE Eric	
ETIENNE Olivia	
FRANCOIS Anne Sophie	
GILLARDIN Olivier	
HANCE Bruno	
HENRY Marjorie	
HOAREAU Luc	
HUMBERT Noël	
KUTSCHRUITER Laurent	
LAMBERT Fannie	
LAROSE Jean Luc	
LAURANT Marie Claire	
LAVEAUX Bernard	
LE NENAN Laurent	
LELORRAIN Bernard	
LEPLOMB Thierry	
NADAL Jacques	
PIZEL Laurent	
RICHIER René	
ROSSILLION Nadège	
VIARRE Patrick	